CQD Scheut

Maître d'ouvrage	Commune d'Anderlecht
Architecte	LD2
Entrepreneur	Manus
Expertise externe	
Adresse du chantier	Rue Léopold de Swaef Avenue Léon Debatty

1 - Études préalables	
2 - Programme du projet	
3 - Projet architectural	
4 - Projet d'exécution	Sensibilisation du MO à la réutilisation. Visite du site. Avis sur les procédures à mettre en place. Visite su chantier.
5 - Chantier	Mise en place d'une phase de récupération précédent la phase de déconstruction sélective
6 - Réception des travaux	

Présentation du projet :

L'accompagnement de ce projet a commencé durant la phase de définition du projet architectural. Ce projet consiste en la rénovation d'un ensemble d'habitations. La première réunion d'accompagnement s'est déroulée en présence du maître d'ouvrage.

Ce projet était assez avancé. En effet, l'architecte était désigné et sa mission ne comprenait pas d'obligation spécifique en matière de gestion des déchets.

À l'initiative de RESSOURCES, la commune a abordé la thématique de la réutilisation avec son architecte. Ce dernier n'a pas paru spécialement sensibisé à cette thématique et a proposé d'envisager cela au stade de la rédaction du cahier des charges techniques.

Parallèlement, le porteur de projet a rencontré M. Mossay de Retrimeuse, qui est passé sur le futur chantier pour envisager les possibilités de récupération. En relation avec M. Bourgois, du service Développement Durable de la Commune, qui a travaillé sur le CSC de l'École des Vétérinaires.

La visite des lieux organisée le 27 janvier a permis d'identifier un potentiel en terme de réutilisation. Planchers, seuils en pierre bleue, portes, mobiliers et éléments techniques présentaient un certain intérêt. En ce qui concernait les portes, l'importance de la série disponible avait été identifier comme un atout pour la réutilisation.

Planchers et seuils en pierre bleue :

Portes :

Mobiliers :

Éléments techniques :

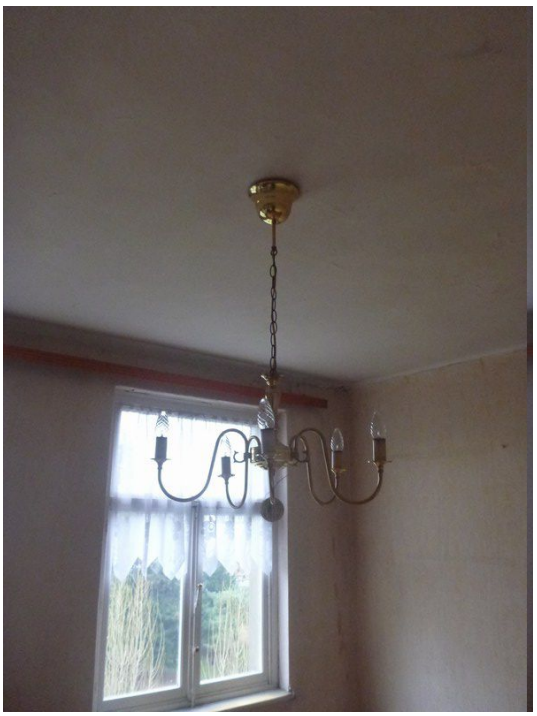

En ce qui concerne les travaux de démolition, une phase de déconstruction sélective, réservée à l'économie sociale a été mise en place. Pour ce faire, la commune a mis en place un marché de travaux ayant pour objet la « Vidange et pré-déconstruction d'immeubles à appartements situés rue Léon Debatty et rue Léopold Deswaef ». Ce marché, réservé aux entreprises d'économie sociale d'insertion se basait sur un cahier spécial des charges qui développait les aspects remarquables suivants :

- Le phasage des travaux.
- La forme et le contenu des offres avec notamment l'obligation de remettre un certificat de visite, un métré récapitulatif, une proposition de planning.La description de l'objet du marché avec la philosophie du projet.
- La définition de la phase de vidange avec la définition éléments à évacuer et la définition d'un taux obligatoire de réutilisation et d'un tri en 6 fractions des déchets.
- La définition de la phase de démontage des installations techniques résiduelles.
- La définition de la phase de démontage et évacuation des menuiseries internes et externes avec notamment l'obligation de séparer sur site le verre plat présent dans certains encadrement et l'indication que la commune souhaitait mettre en place une procédure de revente pour une partie des portes intérieures.

Le chantier de déconstruction a été décroché par l'entreprise Manus (www.manus.tv), novice en la matière. Ne possédant pas de filière de réutilisation, une solution externe a été recherchée pour respecter les termes du marché. RESSOURCES a sollicité une intervention d'Oxfam Solidarité, qui est intéressée par ce secteur d'activités.

Début octobre 2015, après visite des bâtiments situés rue Debatty, Oxfam s'est engagé a récupérer une partie des encombrants (textiles, mobiliers, matériel de puériculture…). Malheureusement, les

matériaux de construction n'ont pas été jugé intéressants.

Les opérations sur les bâtiments situés rue Swaef, au potentiel de réutilisation plus élevé, n'avaient aps encore débutés lors de la rédaction du présent rapport.

Analyse du projet :

Ici aussi, le potentiel de réemploi semblait faible. La commune a néanmoins décidée à mettre en place une phase de déconstruction sélective avec réutilisation de certains éléments. Le cahier des charges pour la phase « Vidange et pré-déconstruction d'immeubles à appartements situés rue Léon Debatty et rue Léopold Deswaef ».

Malheureusement, le projet n'était pas suffisamment avancé lors de la rédaction du présent rapport ce qui n'a pas permis d'insérer les résultats du chantier.

La démarche mise en place reste cependant exemplaire.